

Retraités dans l'action



Retraits dins l'actatge

Septembre 2020 * Numéro 12

Spécial édition post Covid-19

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Tarn et Garonne

23 Grand'rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN * tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

Editorial

Vous avez entre les mains le n° 12 du bulletin de liaison de l'UTR CFDT du Tarn-et-Garonne suivant l'épisode 1 du covid 19. Nous reprenons notre activité après de longs mois d'interruption et en respectant les consignes de prévention et les gestes barrière.

Le gouvernement est renouvelé avec Jean CASTEX comme premier ministre mais les sujets restent sur la table et la réforme des retraites, initialement souhaitée par la CFDT, est reportée à des jours meilleurs; la préoccupation du moment étant l'emploi.

La situation de l'hôpital reste toujours aussi préoccupante, alors que quotidiennement on nous alerte sur l'imminence de la deuxième vague de covid.

Le secrétaire Gérard THIERCELIN



Sommaire

Page 2 Actualité.

Page 3 Actualité (suite)
Témoignage

Page 4 Calendrier à venir

Une date à retenir et à faire connaître

Rencontre informative avec la MGEN

Information Complémentaire—santé

Jeudi 8 octobre 2020 à 14h

au Centre Louis Ormières (La Molle)
365, Impasse Maurice Bayrou

MONTAUBAN

La CFDT Retraité.e.s de Tarn & Garonne organise une réunion d'information sur le contrat de groupe négocié par l'UCR -CFDT pour ses adhérent.e.s :

1/ Présentation du contrat par un conseiller de la mutuelle retenue (MGEN-Istya) qui pourra répondre à vos questions.

2/ Possibilité, si vous le souhaitez, de rencontrer ensuite individuellement le conseiller pour analyser votre situation (comparaison du contrat de votre mutuelle actuelle et du contrat MGEN).

N.B. Dans ce cas, munissez-vous de votre contrat

Réunion ouverte aux retraité.es, qu'ils/elles soient adhérent.e.s ou non à la CFDT

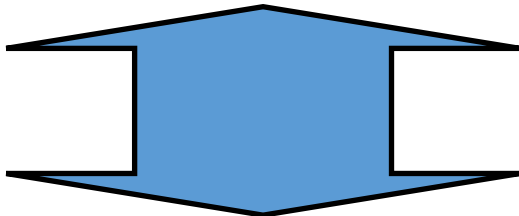
contact pour plus d'infos : 06 33 10 49 73

Une prime, et puis après ?

Le 16 juin, les personnels de l'hôpital de Montauban manifestaient pour une réelle revalorisation salariale plutôt qu'une prime occasionnelle même si méritée. D'autant plus que la prime n'était destinée qu'à 40% des agents !

Le 3 juin en effet, le directeur de l'hôpital, lors de la réunion d'un CHSCT/CTE (Comité d'Hygiène Sécurité Conditions de Travail / Comité Technique d'Etablissement), demande aux organisations participantes d'établir les critères permettant d'attribuer la prime exceptionnelle de 500€ à 40% de l'effectif (en effet le CH de Montauban n'est pas concerné par la prime de 1500€ alors qu'il reçoit des malades Covid-19 !). C'est-à-dire que la majorité des personnels, certes plus ou moins impactés par l'urgence sanitaire du moment, ne devait rien toucher ! Cette prime ne reflète en rien l'investissement professionnel accentué en la période et ne dégèle pas les points d'indice balisant les salaires.

Cerise sur le gâteau, cette prime est complète si leur absence en la période n'a pas dépassé 15 jours quel que soit le motif. Elle est divisée par deux pour plus de 15 jours d'absence et n'est pas versée au-delà de 30 jours d'absence.



Les fédérations CFDT Santé Sociaux, Services, Intercos et la CFDT Retraités demandent le versement de la prime Covid-19 aux professionnels de l'aide à domicile

Il y a deux mois, le gouvernement annonçait qu'une prime serait versée aux services d'aide à domicile du secteur médico-social. Il renvoya ensuite le versement de cette prime aux départements qui sont les principaux financeurs de ce secteur.

Les fédérations CFDT Santé Sociaux, Services, Intercos et la CFDT

Retraités demandent le versement de cette prime aux professionnels de l'aide à domicile, sans attendre le résultat plus qu'incertain des discussions entre l'État et les départements. Les personnels des services d'aide à domicile ne doivent pas faire les frais du bras de fer entre l'État et les conseils départementaux pour le financement de la prime promise par le gouvernement.

Les fédérations rappellent le rôle qu'ont joué les services à domicile pendant la crise sanitaire, en assurant les interventions auprès des personnes les plus fragiles et les plus à risque, ou en prenant en charge des sorties d'hospitalisation de patients contaminés ou non. Ils ont évité ainsi nombre d'hospitalisations, le plus souvent de personnes très âgées. Ils ont contribué au maintien d'un lien social particulièrement crucial pour rompre l'isolement

Du nouveau depuis le 13 juillet

Segur de la santé : bonne nouvelle

La CFDT (ainsi que FO et l'UNSA) a signé un protocole d'accord concernant une enveloppe de 7,5 milliards d'€ qui permettra dès ce mois-ci d'augmenter les salaires des personnels de santé du public, du privé (après accord de branche) et des secteurs associatifs et lucratifs.

90€ net/mois plus 93€ nets/mois dès mars 2021 seront inscrits sur les bulletins de paye et seront pris en compte dans le calcul de la retraite. La fédération Santé-sociaux se félicite aussi de la perspective d'embauche de près de 15 000 agents. Tous les secteurs ne sont pas concernés comme les établissements sociaux et médico-sociaux exclus du champ d'application de l'accord.

« La reconstruction du secteur sanitaire, social et médico-social de demain ne fait que commencer » selon Eve Rescanières, responsable nationale Secrétaire générale de la Fédération santé-sociaux.



de certains. Les professionnels, des femmes dans la quasi-totalité, ont été particulièrement exposés au risque de contamination, en particulier dans les premières semaines par manque de matériel de protection.

Le secteur fait face à de réelles difficultés de recrutement, tant la faiblesse des salaires, les conditions de travail difficiles, l'importance du travail à temps partiel contraint le rendent peu attractif.

Obtenir cette prime serait un premier signe de reconnaissance. Elles ne comprendraient pas que le « domicile » reste à l'écart des améliorations qui pourraient intervenir dans d'autres secteurs du monde sanitaire et médico-social.

Communiqué de presse de la CFDT
26 juin 2020

La lettre que nous publions ci-dessous interpelle fortement notre Union Territoriale de retraités. Il est en effet ahurissant qu'en 2020 un hôpital départemental fonctionne encore comme au siècle dernier ! Cette anecdote est symptomatique du dysfonctionnement actuel de nombreux sites de soins. Rappelons-nous les 9 euros et quelques de frais de dossier administratif de la clinique Pont de chaume, frais illégaux !

Daniel Villa Véga

Monsieur le Directeur,

Je suis patient de votre établissement, j'ai fait des examens le 28/05, j'ai reçu une facture de vos services le 01/07, payée le 18/07. Lorsque j'ai voulu me faire rembourser, il me manquait la feuille de soin, que j'ai réclamée et reçue le 30/07. Mais il me manquait l'attestation de paiement que j'ai reçu le 10/09 après l'avoir demandée par téléphone. Il faut noter que lors de mon appel téléphonique dans vos services, la personne m'a demandé si j'avais payé la facture, j'ai répondu oui, et elle m'a dit : « ah! il ne fallait pas ». Je pense que c'est une incitation à ne pas payer les factures !!! Elle m'a aussi dit que cela était dû au COVID, quelle excuse !!!

J'ai donc pu envoyer mon dossier à la CPAM trois mois après l'examen. Il faut vous dire que c'est une petite somme (48,88€), mais cela aurait été pareil si cela avait été plus cher.

Je ne comprends pas pourquoi votre établissement ne pratique pas le tiers payant (c'est le seul du Tarn & Garonne).

De plus, lorsque l'on a une consultation privée, aucune facilité, pas de prise en charge de la carte vitale, nous devons toujours faire comme il y a 15 ans.

Je suis pour le service public, mais devant ces fonctionnements d'un autre âge je me demande quelle sera ma position par rapport à votre établissement. Pourtant coté soins je n'ai rien à dire, si ce n'est le manque criant de personnel.

Je dois aussi vous dire que pour prendre des rendez vous pour les consultations externes, c'est le parcours du combattant.

Je souhaite que mon courrier puisse servir à mettre à jour le fonctionnement de vos services, la réputation de votre établissement pourrait en dépendre.

Dans l'attente d'une explication cohérente et allant dans le bon sens, veuillez croire Monsieur le Directeur, en l'assurance de mon profond respect.

François LAFITE

Notes de lecture.

LES VORACES *Les élites et l'argent sous Macron* de Vincent Jauvert

Editeur Robert Lafont

Le journaliste de L'Obs Vincent Jauvert a écrit avec *Les Voraces* («Vorace au sens figuré : avide, insatiable») un pamphlet très plaisant à lire à la fois précis et documenté. Il s'attache à démonter les petits travers de la caste politico-administrative qui est aux manettes. Ce sont des cumuls de postes et de salaires extravagants et indécents. Ce sont aussi d'étonnants pantouflages (aller-retour du service public au secteur privé), des pistons et « recasages » dignes de l'ancien monde. Ces pratiques sont mises à jour en épiluchant les déclarations d'intérêts et les travaux et avis de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique (HATVP) dont la mise en place est un indéniable progrès.

Beaucoup de responsables politiques de droite ou de gauche sont pris comme des lapins dans la lumière des phares.

Dernière minute...

Au travers de la commission des usagers, l'hôpital de Montauban a répondu à François en date du 7 septembre.

La réponse indique que la commission des usagers et le cadre du service sont informés. Il y aura donc, théoriquement, une réponse plus explicite plus tard.

Vincent Jauvert

LES VORACES
Les élites et l'argent sous Macron



Calendrier des instances d'ici notre prochaine assemblée générale...

18 septembre Collectif UD 82

23 septembre Bureau de l'UTR et **Groupe de travail Economie-environnement.**

29 sept-1 oct Conseil régional retraités Cfdt

6 octobre Journée interprofessionnelle d'échanges sur nos pratiques syndicales

8 octobre Réunion mensuelle UTR avec intervention MGEN

27 octobre Bureau UTR et **Groupe de travail pensions et coût de la vie**

2 novembre Réunion mensuelle UTR

19 novembre Apéro-débat UD 82 sur le thème du Pacte du pouvoir de vivre.

20 novembre Bureau UTR et **Groupe de travail Autonomie-Accès aux soins**

1 décembre Réunion mensuelle UTR

15 décembre Bureau UTR et **Groupe de travail économie-environnement**

4 janvier Réunion mensuelle UTR avec coque républicaine

29 janvier Bureau UTR et **Groupe de travail Pension et coût de la vie**

4 février Réunion mensuelle UTR

22 février Bureau UTR, convocation AG

1 mars Bureau UTR, préparation AG

9 mars ASSEMBLEE GENERALE UTR élective

GROUPE
vyv



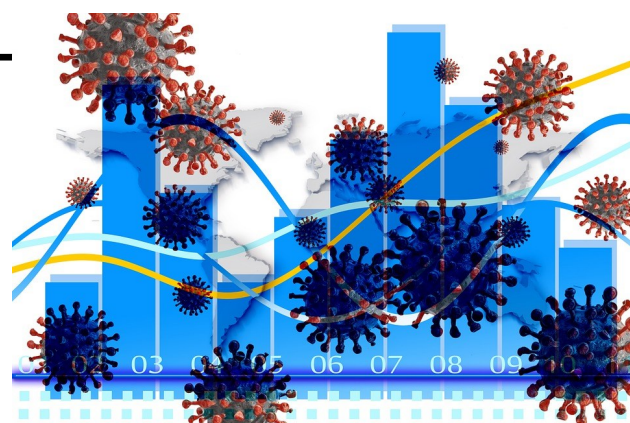
Une question que nous sommes en droit de nous poser.

La presse nous annonce une recrudescence de l'épidémie covid.

Les statistiques publiées par l'ARS Occitanie deux fois par semaine sur les départements montrent au contraire une stabilité, au moins pour le Tarn et Garonne.

Qui croire ?

Louis Coubès



Un exemple de geste barrière...
chez votre coiffeur !?